La recherche sur la maltraitance envers les aînés au Québec :

résumés d'articles scientifiques

L'exploitation financière des personnes aînées : savoirs partagés lors d'un colloque interdisciplinaire en mai 2013

Référence

Beaulieu, M., Crête, R. Leboeuf, R. et Tchotourian, I. (2014). L'exploitation financière des personnes aînées : savoirs partagés lors d'un colloque interdisciplinaire en mai 2013. *Bulletin de droit économique*. 1 B.D.E. 12-19.

Type de texte

Format : Actes de colloques
Contenu : Sythèse de colloque

Thèmes abordés

Définition, ampleur du phénomène, facteurs de risque, facteurs de vulnérabilité, conséquences, aspects légaux, prévention, dépistage et intervention.

But ou question de recherche

Suite au colloque L'exploitation financière des personnes aînées : prévention, résolution et sanction qui s'est déroulé dans le cadre du 81e Congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), les auteurs de l'article souhaitent présenter une synthèse des connaissances qui ont été acquises et discutées lors du colloque.

Problématique

Le phénomène de l'exploitation financière des personnes aînées n'est pas une problématique aisée à encadrer et à définir puisqu'elle est multifactorielle et se concrétise de différentes façons. Afin de la contrer, il est nécessaire de déployer diverses stratégies et mobiliser plusieurs acteurs.

Méthodologie

Les auteurs n'indiquent pas de méthodologie dans l'article.

Résultats

Les auteurs regroupent les présentations du colloque sous cinq thèmes centraux. D'abord, concernant l'état des connaissances, les auteurs mentionnent que l'exploitation financière se situe au 3e rang après la négligence et la maltraitance psychologique. Ils soulèvent le fait qu'il n'y a pas de consensus sur une définition et qu'il n'est pas possible de nommer la spécificité conceptuelle des différentes notions utilisées. Cependant, l'exploitation financière est un phénomène multifactoriel où il y a présence d'une dynamique interactionnelle. Les facteurs de risques sont nombreux et les facteurs de vulnérabilité se rattachent principalement aux revenus de la personne, la cognition, au fait de vivre seul, etc.

Pour le thème des actions de prévention, les auteurs font ressortir qu'elles sont variées en regard des rôles et des mandats de chacun des professionnels ou des milieux d'intervention : la sensibilisation, la formation, la collaboration, l'accompagnement, les connaissances des outils, des mesures de protection possible, etc.

Au regard de la détection des situations d'exploitation financière, les participants ont invoqué que l'efficacité de la détection repose sur une connaissance des manifestations et des indices de l'exploitation financière et plus spécifiquement sur la capacité des professionnels à être attentif aux éléments éveillant des soupçons d'exploitation. De plus, les acteurs ont reconnu l'importance de rencontrer la personne aînée individuellement pour s'assurer qu'elle ne soit pas accompagnée par la personne commettant les gestes de maltraitance.

Les participants du colloque s'entendent pour dire que la résolution des situations d'exploitation financière demande une réponse concertée de la part des acteurs et des différents secteurs. Trois valeurs transdisciplinaires devraient être mises de l'avant lors d'une intervention soit : la sécurité, le respect de l'autonomie et le respect de la dignité de la personne. Au regard des institutions financières, les participants affirment qu'il est nécessaire d'améliorer la collaboration avec ces acteurs afin de détecter et d'intervenir rapidement pour protéger les finances de la personne aînée.

Pour le dernier thème sur les sanctions à l'égard de l'exploitation financière, les auteurs affirment que le terme n'est pas utilisé en droit pénal et qu'il n'existe pas d'infraction spécifique dans le domaine pénal ou au criminel. Cependant, la jurisprudence démontre que l'exploitation est plutôt associée à une forme d'abus de confiance. Deux participants ont affirmé que des dispositions législatives permettent de sanctionner l'exploitation financière, mais que l'enjeu demeure sur le plan de l'application. L'article 48 de la Charte des droits et libertés de la personne est l'une de ces dispositions.

Discussion/ Conclusion

En conclusion, les auteurs constatent que le colloque a permis de susciter un partage des connaissances concernant l'exploitation financière. La présence de participants de différentes disciplines a permis d'enrichir les idées de stratégies et actions à mettre en place, notamment quant à la sensibilisation, la formation, la prévention.

Pistes pour la pratique ou la recherche

Le colloque a permis un avancement sur le plan des réflexions concernant l'exploitation financière. Plusieurs pistes sont encore à explorer afin d'améliorer les réponses à ces situations. De plus, concernant le travail interprofessionnel et intersectoriel, les auteurs se questionnent à savoir jusqu'à quel point, les professionnelles doivent travailler en collaboration, mais également de façon concertée, et ce, dans l'objectif de lutter efficacement contre l'exploitation financière. Cela sachant que l'intersectorialité permet d'offrir plusieurs stratégies et solutions qui répondent aux besoins spécifiques de la personne aînée.

Date de réalisation de la fiche :
6 mai 2015

© Marie Beaulieu